

On vous dit tout sur l'amiante et la gestion de vos travaux ou démolition



Modalité au choix : en présentiel ou en formation à distance synchrone (en visioconférence)
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis)



14 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 700,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant programmation au planning annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

QCM (Questions à choix multiples) durant le parcours permettant de s'auto-évaluer et avec le formateur collectivement : quiz (jeux dynamiques), participation et réponses aux questions du formateur.

FORMALISATION

Attestation individuelle de fin de formation

PARTICIPANTS



PUBLIC

Maître d'ouvrage : Gestionnaire de service travaux ou directeur du patrimoine.
Donneur d'ordre : Architecte, maître d'oeuvre, assistant à maîtrise d'ouvrage.
Agent immobilier : Administrateur de bien, syndic de copropriété ou transactionnel.

Cette formation permet également de répondre aux obligations de formation dans le cadre de la loi ALUR (thématique Juridique).



PRÉREQUIS

Aucun



OBJECTIFS

Comprendre la structure de la réglementation française; Identifier les enjeux et responsabilités d'un donneur d'ordre vis-à-vis des diagnostics immobiliers (généralités) et de l'Amiante. Connaître les responsabilités du Maître d'ouvrage et son donneur d'ordre selon les événements liés à son patrimoine ; Comprendre les responsabilités du donneur d'ordre concernant les diagnostiqueurs.

Connaître les réglementation autour de l'amiante ; Etre en capacité d'identifier les effets de l'amiante sur la santé, les interdictions et les obligations ; Connaître les Matériaux et Produits recherchés lors des repérages avant travaux ou démolition et Susceptibles de Contenir de l'Amiante (MPSCA);

Anticiper les risques liés à l'amiante sur un chantier (responsabilité des acteurs); Savoir gérer les relations avec les entreprises de travaux ; Connaître la différence entre SS4 et SS3 pour la nature des travaux de retrait de l'amiante; Connaître la manière dont doit être géré l'enlèvement des déchets amiante d'un chantier.

Savoir Lire, comprendre et interpréter le Repérage Amiante Avant Travaux (RAAT) ou avant Démolition (RAAD) et un Examen Visuel (avant déconfinement d'un chantier de désamiantage.





PROGRAMME

Généralités : Glossaire des définitions communes ; La structure de la réglementation française pour comprendre la réglementation des diagnostics ; Les enjeux et responsabilités d'un donneur d'ordre vis-à-vis des diagnostics immobiliers ; les évolutions des diagnostics immobiliers réglementaires ; Les responsabilités du maître d'ouvrage ou du donneur d'ordre concernant les diagnostiqueurs; que faut-il lui demander et vérifier? Comment le sélectionner ?

Les effets de l'amiante sur la santé ; Les interdictions et obligations liées à l'amiante; Les Matériaux et Produits Susceptibles de Contenir de l'Amiante (MPSCA) identifiés dans la liste C ; Evaluation des états de conservation et conséquences associées sur les matériaux pouvant être impactés lors de travaux ;

La réglementation amiante ; Le risque amiante avant travaux ou démolition et les obligations des parties prenantes ; La gestion des relations avec les entreprises de travaux (SS4 ou SS3) ; La gestion des déchets amiantés (responsabilité, obligations et filières d'éliminations).

Analyse des différents rapports (structure, lecture et interprétation) : Le Repérage Amiante Avant Travaux (**RAAT**); Comment déterminer son périmètre et programme de travaux? ; Le Repérage Amiante Avant Démolition (**RAAD**); L'**examen visuel**.



FORMATEURS

Expert des différents domaines du diagnostic amiante mention (travaux et démolition), ayant travaillé dans le diagnostic immobilier avant un parcours de formateur. Tous sont également formateurs SS4.



MOYENS PEDAGOGIQUES

En présentiel, présentation sur vidéoprojecteur ou en visioconférence. Projection numérique des supports (diapositives commentées, exposés, échanges expérience terrain, cas pratique, ...). Animation des séances en visio avec des mises en situation et quizz dynamiques.

Matériel requis pour la formation en distanciel : ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance (en visio) peuvent être suivies par un public en situation de handicap (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, registre d'accessibilité consultable) ou dans des locaux ERP.

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

[ASE-FORMATION.COM](https://www.ase-formation.com)

04 66 21 21 46





SATISFACTION

Taux de satisfaction :

Variable non renseignée %

Taux de réponse : 0% (0 participants ont répondu / 0 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

[ASE-FORMATION.COM](https://www.ase-formation.com)

04 66 21 21 46

